

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Thionville

Canton de Metzervisse

Afférents au Conseil
Municipal : 11

Nombre de conseillers en
fonction : 11

Présents : 10

Votants : 11
Procuration :
HODGSON



Séance du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 21 mars 2026
Légalement convoqué le 17 mars 2026

Sous la présidence de P. BERVEILLER, Maire.
Secrétaire : Cindy JOLIVALT

Présents: Mmes FAZARI, FOUSSE, JOLIVALT, KLEIN, WIECZORECK.
M. BERVEILLER, FAUVEL, KAICHINGER, GRINEISEN, VALENTIN.

Absent excusé : HODGSON.

Procuration(s) : HODGSON Paul à FAUVEL Kévin.

DELIBERATION CONSEIL DU 21 MARS 2026 A 10H.

5- Election des adjoints.

5.1. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de quinze minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 3.2 et dans les conditions rappelées au 3.

5.2. Résultats du premier tour de scrutin :

- | | |
|---|------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | ZERO |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | ONZE |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : | ZERO |
| d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : | ZERO |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : | ONZE |
| f. Majorité absolue : | SIX |

INDIQUER CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	LES PLACÉ	NOM EN	ET PRÉNOM TÊTE	DE DE	CHAQUE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
						En chiffres	En toutes lettres
-		JOLIVALT	CINDY			11	ONZE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- INSTALLE : Madame JOLIVALT Cindy en qualité de 1^{ère} adjointe ;
Monsieur KAICHINGER Alain en qualité de 2^e adjoint ;

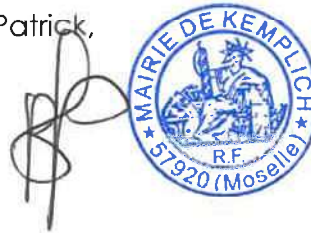
5.3. Proclamation de l'élection des adjoints.

Ont été proclamés adjoints Madame JOLIVALT Cindy et M KAICHINGER Alain et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M BERVEILLER Patrick.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

KEMPLICH, le 21 mars 2026

BERVEILLER Patrick,
Le Maire.



Certifié exécutoire de par la transmission en Sous-préfecture le 21 mars 2026.